



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 mai 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 5 mai 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 20 mai 2003

**Recrutement d'un agent contractuel à la direction des Systèmes
d'Information et de Télécommunication**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET

Secrétaire de séance : Melle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.

Excusés :

Conseillers :

M. Michel PAILLEY, M. Joël RENOUX, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 mai 2003

DELIBERATION D20030221

Direction Ressources Humaines

**Recrutement d'un agent contractuel à la direction des Systèmes
d'Information et de Télécommunication**

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Par délibération du 28 avril 2000 le Conseil Municipal a créé un poste de responsable d'application à la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunication.

Malgré la recherche de candidats statutaires et la déclaration légale effectuée, aucun fonctionnaire n'a pu être recruté sur ce poste.

C'est pourquoi, afin d'assurer la continuité du service et les missions dévolues à cette direction, il est proposé de recruter sous contrat, un responsable d'application informatique conformément à l'article 3 alinéa 3 de la loi du 26 janvier 1984.

Ce poste sera rémunéré sur la base du 12^e échelon du grade de technicien supérieur territorial.

Pour cet emploi, le niveau de diplôme en informatique ainsi que l'expérience des candidats sont prises en compte pour occuper l'emploi et fixer le niveau de rémunération.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter la création du poste ci-dessus énoncé.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Luc DELAGARDE

[Ordre du jour](#)